



# FORMULAIRE D'INSCRIPTION ÉTÉ 2019

## Fédération Sportive Salaberry

1405 Henri Bourassa O., Montréal, H3M 3B2

Courriel: [fssalaberry@bellnet.ca](mailto:fssalaberry@bellnet.ca)

Site Web : [www.fssalaberry.ca](http://www.fssalaberry.ca)

Tél.: (514) 334-3200

Nom: \_\_\_\_\_

Passeport : \_\_\_\_\_

Catégorie: \_\_\_\_\_

Équipe : \_\_\_\_\_

Notes :

Réservé administration

Nom (joueur) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de Naissance : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année mois jour

Garçon \_\_\_\_\_ Fille \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Courriel (1) \_\_\_\_\_

Courriel (2) \_\_\_\_\_

Téléphone (maison) : \_\_\_\_\_

(cellulaire) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Appt : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Statut : \_\_\_\_\_

(citoyen canadien, résident permanent, réfugié)

Les photos et vidéos prises au cours des activités de FSSalaberry pourront être utilisées à des fins de formation ou de promotion sans qu'aucune compensation financière ne me soit versée.

J'accepte  Je refuse

Je confirme avoir lu, compris et accepté les **TERMES ET CONDITIONS** du présent contrat (écrits au verso), incluant la **POLITIQUE DE RÉSILIATION ET DE REMBOURSEMENT**.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Si joueur(se) mineur(e), NOM et PRÉNOM du parent signataire

Catégorie	Classe	Années de naissance	Coût
U4 à U8	Mini	2011 à 2015	230 \$
U9 à U11	Local et A	2008 à 2010	330 \$
U12 à U18	A et AA	2001 à 2007	365 \$
Sénior	A et AA	2000 et avant	365 \$

### Documents à fournir au moment de l'inscription

- Carte d'assurance maladie (photocopie)
- Preuve de résidence\* (photocopie)

### RÈGLES D'INSCRIPTION

- La cotisation doit être **payée en entier** au moment de l'inscription
- Mode de paiement : Comptant, Débit, Visa, MasterCard.

### Réservé à l'administration

#### Cotisation:

Paiement	Déb, Cr, \$, Subv	Solde	Date	Init

### Bénévoles demandés!

Je suis intéressé(e) à aider en tant que bénévole Entraîneur  Gérant  Autre \_\_\_\_\_

PRÉNOM, NOM

courriel

cellulaire

### Reconnaissance de dette

Je reconnais devoir la somme de \_\_\_\_\_ \$ à la Fédération Sportive Salaberry, laquelle somme est payable en totalité avant le 1<sup>er</sup> match du calendrier Été 2019 de l'ARSC. **En cas de non-paiement, le(la) joueur(se) sera suspendu(e) par la Fédération Sportive Salaberry, par l'Association Régionale de Soccer Concordia et par la Fédération de Soccer du Québec.**

Signé à : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

\* Permis de conduire, facture d'un service résidentiel tel que Hydro Québec, Bell, Vidéotron, compte de taxe municipale ou scolaire...

## Termes & Conditions suite à l'inscription

- 1) Le Mini Soccer comprend 12 semaines d'activité commençant dès le début du mois de juin, à raison de 1 entraînement par semaine (durée 1h-1h30), le samedi avant-midi au parc Louisbourg ou autre terrain du quartier. Il y aura, pour certaines catégories, des mini-matches organisés en début de soirée, sur semaine, selon la disponibilité des terrains.
- 2) Les équipes évoluant en ligue Locale ont habituellement un championnat d'environ 12 matchs, de mai à août, selon le calendrier offert par l'ARSC. Ces équipes ont 1 entraînement par semaine (durée 1h30), en soirée durant la semaine, ou la fin de semaine, selon la disponibilité des terrains et horaires de match.
- 3) Les équipes évoluant en ligue compétitive A et AA ont habituellement un championnat d'environ 12 matchs, de mai à août, selon le calendrier offert par l'ARSC. Les équipes A et AA ont généralement 2 entraînements par semaine (durée 1h30), en soirée durant la semaine, ou la fin de semaine, selon la disponibilité des terrains et horaires de match. Certaines équipes A fonctionnent avec 1 entraînement par semaine.
- 4) Un joueur dont le dossier d'inscription est incomplet (document manquant ou paiement incomplet) ne peut pas jouer les matchs de championnat.
- 5) Le coût de l'inscription comprend un uniforme (maillot, short et bas) ainsi qu'un ballon. En sénior, les ballons sont remis aux entraîneurs. Le joueur a l'obligation de se procurer des protège-tibias ainsi que des chaussures de soccer avec crampons. L'uniforme fourni demeure la propriété exclusive de FSS jusqu'à la fin de la saison. Il sera ensuite remis de façon définitive au joueur. L'uniforme ne devra en aucun cas être altéré ou modifié sans une autorisation écrite du président de FSS.
- 6) La catégorie et la classe attribuées au moment de l'inscription le sont à des fins administratives uniquement et ne constituent pas une garantie que le joueur ou la joueuse y évoluera. Le comité technique de FSS assignera chaque joueur à une équipe selon sa catégorie d'âge et les résultats de son évaluation technique et physique. FSS se réserve le droit de déplacer un(e) joueur(se) d'une équipe vers une autre et ce, à tout moment au cours de la saison.
- 7) FSS se réserve le droit de suspendre le passeport de tout(e) joueur(se) ayant une dette envers FSS.
- 8) FSS peut, suite à une recommandation de son comité de discipline, suspendre ou résilier le contrat d'un membre (joueur ou joueuse) dont :
  - a. le comportement aura été jugé inapproprié, que ce soit sur un terrain, à l'intérieur d'une installation sportive ou tout autre espace public,
  - b. un parent, un membre de sa famille, un proche ou un(e) ami(e) aurait eu un comportement allant à l'encontre des valeurs sportive, comme par exemple le manque de respect envers un(e) entraîneur(e) ou un(e) officiel(le).
- 9) Les reçus d'impôt sont disponibles via le site [www.fssalaberry.ca](http://www.fssalaberry.ca).

### Politique de Résiliation et de Remboursement

- 10) Tel que stipulé dans la loi sur la protection du consommateur, le consommateur peut, à tout moment et à sa discrétion, résilier son contrat avec le club en remplissant le formulaire de remboursement disponible au bureau de la Fédération Sportive Salaberry.
- 11) Le contrat sera résilié, sans autre formalité, dès la réception de la requête, mais il faut prévoir un délai minimum de 21 jours pour le remboursement.
- 12) Si le consommateur présente une demande de résiliation de contrat avant le début des activités de la saison, le montant du remboursement correspondra au coût d'inscription moins les frais non-remboursables (voir tableau ci-dessous).
- 13) Si le consommateur résilie le contrat après le début des activités de la saison, le montant du remboursement sera établi en déduisant du coût d'inscription, les frais non-remboursables (voir tableau ci-dessous) ainsi que des frais de participation proportionnels au nombre de matchs passés et temps écoulé depuis le début des activités.

#### Frais non-remboursables

Catégories	Frais administratifs (Comprennent les frais de gestion de la Fédération Sportive Salaberry, les frais d'affiliation à la FSQ et la production du passeport)	Frais d'équipement (Ils sont non-remboursables seulement si l'équipement a été remis au joueur. Comprend l'uniforme (maillot, short, bas) et un ballon.)
U4 à U8	40\$	45\$
U9 à U18	75\$	75\$
Sénior	95\$	75\$

- 14) Aucune demande de remboursement reçue après le 15 juin 2019 ne sera prise en considération.

Je reconnais avoir lu et compris les termes et conditions ainsi que la politique de résiliation de la Fédération Sportive Salaberry.

En apposant ma signature au bas de ce document, j'accepte intégralement et entièrement les règlements énoncés plus haut.

Nom complet en lettres moulées : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_